



Le 1er août, 2017

Objet: Numéros d'exemption pour les taxes de vente provinciale

À nos fournisseurs:

Vous trouverez ci-dessous les numéros d'exemption du CN pour les taxes de vente provinciale relatives à chacune des provinces d'imposition indiquées, et qui nous autorisent d'acheter en exonération de la vente provinciale en ce qui concerne :

- L'achat, location, l'entretien & pièces de matériel ferroviaires roulant sur voie (locomotives, wagons, etc.) ou de matériel de travaux sur voie;
- L'achat, location, l'entretien & pièces de conteneurs, remorques, châssis et groupes électrogènes;
- L'achat de biens destinés à l'inventaire.

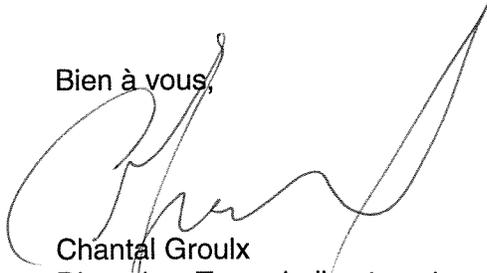
Ces numéros sont les suivants:

Numéros d'exemption de taxe de vente provinciale

Saskatchewan	0077107
Manitoba	217448-0
British Columbia	PST-1000-5016 (à partir du 1er avril 2013)

Ces numéros ne signifient pas que le CN ne paie pas la taxe de vente mais plutôt que le paiement de taxe est calculé par le CN, si elle est applicable, et reporté au moment de l'utilisation des biens achetés directement à la province par autocotisation.

Bien à vous,



Chantal Groulx
Directrice, Taxes indirectes et projets